

Des Gilets jaunes au tribunal : condamnés pour l'exemple

6 décembre 2018 / Andrea Fuori et Sarah Hadrane (Reporterre)



De nombreux manifestants Gilets jaunes ont été interpellés samedi 1 décembre. Jugés dès lundi et mardi, ils ont souvent été condamnés non sur des faits précis, mais pour leur participation à un « groupement formé en vue de commettre des dégradations ».

- Paris, Palais de justice, reportage

Ils sont cariste, manutentionnaire, intérimaire, ouvrier agricole, lycéen, déménageur, chauffeur, étudiant. Ils viennent de Colombey, Nevers, Paris, Montélimar, de Seine-et-Marne, d'Alsace, du Jura... Ils ont entre 18 et 40 ans, gagnent entre 900 et 1.300 euros. Certains vivent chez leurs parents, en appartement, ou dans un

logement insalubre. Ils manifestaient souvent pour la première fois, samedi 1 décembre.

Lundi 3 décembre et mardi, dans le nouveau Tribunal de Grande Instance de Paris, à l'aspect de hall d'aéroport rutilant, près d'une centaine de gilets jaunes - parmi les 378 placés en garde à vue samedi 1^{er} - ont été jugés en comparution immédiate.



Dans le couloir blanc immaculé qui mène à la salle 6.06 - l'une des quatre réservées aux personnes interpellées le 1^{er} décembre -, Éric* [1], le père d'un des prévenus, monté des Alpes le matin, résume sa vision de la situation : « *Les médias les dépeignent en casseurs, et la justice veut les faire payer.* »

Dans le box des prévenus comparaît son fils Jérémie*, 30 ans, ouvrier agricole dans la Drôme. Il participe au mouvement depuis le début à Montélimar. Pour samedi, il est monté en covoiturage à Paris avec d'autres gilets. Il a été interpellé en début de soirée alors qu'il était monté sur la terrasse de l'Arc de Triomphe vandalisé. On lui reproche les infractions de « *participation à un groupement formé en vue de commettre des dégradations et des violences* », « *rébellion* », « *violences sur agents ayant entraîné des ITT* », et « *usage de stupéfiants* ».

Après près de trois jours de garde à vue, il a l'air épuisé. « *Pourquoi êtes-vous allé dans l'Arc de Triomphe ?* » « *Vous n'aviez pas vu que la porte était forcée ?* » « *Pourquoi vous étiez tout seul en haut ?* » « *Pourquoi se débattre lors de votre arrestation ?* », « *Combien de joints vous fumez par jour ?* », « *Avez-vous eu conscience de participer à un mouvement qui avait pour but de faire des dégradations ?* » Le juge mitraille.

Jérémie répond comme il peut. « *Je suis arrivé à la Tour Eiffel et j'ai suivi les gilets jaunes qui allaient tous dans la même direction.* » Comme la plupart des autres prévenus à côté de lui il a accepté la comparution immédiate et a produit des déclarations en garde à vue - ce qui est déconseillé par les groupes anti-répression habitués des mouvements sociaux, très peu présents dans la salle. « *Je suis monté pour éviter les gaz et les charges en bas.* » C'est la première fois qu'il fait face à la justice. « *Je regrette d'avoir couru pendant mon interpellation.* »

« *Je demande 1 an ferme et l'interdiction de paraître sur Paris pendant un an* » dit la procureure. Le juge le condamne à 3 mois ferme sans mandat de dépôt et 3 mois de sursis. Le sourire rassurant que son père conservait se transforme en rictus : « *Mon fils est jugé pour l'exemple. Comme les soldats de 1914 qui se mutinaient.* »

« En toute cohérence, il faudrait interpellier les 10.000 manifestants de samedi, non ? »

Dans chacune des quatre salles dédiées aux Gilets jaunes, des scènes similaires se répètent. Ceux qu'on juge sont des pauvres en colère, souvent interpellés en lisière des points les plus chauds, loin de correspondre à la figure du « casseur », fantasmé par le pouvoir et relayé par nombre de médias. L'un d'entre eux, un lycéen de 18 ans, interpellé pour « recel », ne participait même pas aux manifestations. Parfois, les enquêtes sociales manquent, ou « *les enquêtes de police n'ont pas été bien faites* », d'après une avocate commis d'office.

« *Les procureurs sont mission, ils ont des pressions politiques pour diminuer le nombre de manifestants samedi prochain* » dit Éric. Dimanche la Garde des Sceaux Nicole Belloubet s'est même **rendue au Palais de Justice**. Alors que les réquisitoires sont supposés concerner des faits précis, ils visent à maintenir l'ordre. Lundi, 18 peines de prisons fermes ont été prononcées sur 73 jugements.

Le délit de « *participation à un groupement formé en vue de commettre des dégradations et des violences* », voté par la droite en 2010 pour réprimer les « bandes » puis utilisé contre les mouvements sociaux **à partir de 2016** revient comme une litanie.

Damien* a 30 ans, il est étancheur, en CDI depuis 5 ans, il gagne 1.200 euros et vit à Nevers chez sa mère - « *les loyers et le coût de la vie sont trop chers* ». Interpellé à proximité d'une banque en train de brûler, il est poursuivi pour « *participation à un groupement* », et pour « *violence sans ITT* ». Il a jeté un « *morceau de goudron de 6 cm* » sur un gendarme. Sur lui, pas de masque à gaz, ni de gants, ni aucun matériel du genre. Le morceau de goudron lancé ? « *C'était pour me défendre...* ».



La procureure n'est pas de cet avis : « *Il dit qu'il veut se défendre, mais le groupement veut s'en prendre aux forces de l'ordre, et il est pris dans l'effervescence ! On devient entraîné par une foule plus violente : voilà pourquoi on poursuit pour participation à un groupement !* »

Ce qui est reproché à Damien, comme à de nombreux accusés, ce sont moins des faits précis que sa présence continue dans une manifestation non-pacifique : « *À 15h, après des heures de dégradations et de chaos qui ont mis le quartier à feu et à sang, il y a deux choix : soit on assume de rester dans un groupe virulent qui commet des exactions, on cautionne, on participe. Soit on s'en va, ou on n'y va pas du tout !* » résume la magistrate. Ce qui semble être au fond poursuivi, c'est le soutien diffus des Gilets jaunes à la

violence. « *En toute cohérence, il faudrait interpeller les 10.000 manifestants de samedi, non ?* », ironise l'avocate du prévenu.

La procureure requiert 6 mois ferme et une interdiction de Paris pendant 1 ans. Le juge donnera 4 mois ferme et 6 mois d'interdiction. À la barre Damien est livide : « *C'était une énorme bêtise, c'est fini, je soutiendrai les Gilets jaunes de chez moi !* » Le juge, paternel, répond : « *Vous pouvez aussi rejoindre des manifestations non-violentes, vous savez* ». « *Oh, non, je ne préfère pas !* » Nouvelle suspension d'audience.

Dans le couloir bondé de journalistes et d'étudiants, Achraf, 24 ans assume : « *Moi, ces condamnations ne me découragent absolument pas !* » Cet étudiant en droit a l'habitude des tribunaux, mais c'est la première fois qu'il vient y soutenir un ami. « *Je suis respectueux des institutions et des forces de l'ordre. Sauf si elles violent leurs règles de conduite, comme samedi dernier avec les gazages. Mon ami et moi, on n'est pas des violents mais si on nous pousse on réagit.* » explique-t-il. « *Aujourd'hui, on remet tout en cause. Comment un président peut-il être élu par seulement 17 % de la population ? Pourquoi les députés votent-ils des lois au service de l'intérêt particulier et du capitalisme ? Ils ne comprennent pas ce que servir le peuple signifie. La poursuite du mouvement est nécessaire !* »

[1] Les prénoms signalés par un astérisque ont été changés à la demande des familles

Lire aussi : [Face aux Gilets jaunes, l'escalade des violences policières](#)

Source : Andrea Fuori pour *Reporterre*

Photos : © Sarah Hadrane/*Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Editorial > Reportage >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Des-Gilets-jaunes-au-tribunal-condamnes-pour-l-exemple>